

Conseil Communautaire
Mercredi 18 juin 2008
20h30 Mailly Champagne
COMPTE RENDU

Présents : M.COFFINET. A.TETENOIRE. H.MICHEL.M.C.CHANOIR. C.COLLARD. A.ROCHET.C.CLOT. G.GEORGETON. T.FORGET. L.GAIDOZ. A.BRIXON. M.HUTASSE. L.HUET. J.C.LECOURT. R.AYALA. G.ROTHIER. J.DOUADI. D.HARLE. S.BEAUVILLIER. J.L.FREULON. A.BEUFORT. D.BOUDVILLE. R.FRANCART. J.G.PONSIN. D.LAPIE. J.GRAGE. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. T.GIBELIN. G.FLAMAND. C.CORBEAUX. J.SCHAEFFER

Excusés : S.BONNEVIE. P.POINSENET. M.C.GUEBELS. C.DUTERNE. L.DUMARGNE

I. ASSAINISSEMENT

1. Reconstruction station épuration Ludes & Mailly Champagne

Monsieur Guillaume RAPIN, représentant le cabinet AMODIAG Environnement, maître d'œuvre du projet, présente notamment aux nouveaux élus le projet de construction de la station intercommunale de Ludes et Mailly Champagne.

Le conseil valide les dossiers de consultation des entreprises. Les candidatures, dans le cadre du marché négocié, ont été retenues. Les entreprises retenues recevront prochainement le dossier de consultation et devront remettre une offre pour début septembre. Après ouverture des plis et choix des entreprises, les dossiers de demande de subvention seront déposés à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (commission de décembre) et au Conseil général de la Marne (commission de janvier).

- délibération 58/2008
- pièce jointe : diaporama

2. Désignation représentants Syndicat de la Cuche Commune de Ludes

La commune de Ludes a reçu un courrier d'observation de la sous-préfecture pour avoir désigné ses représentants au syndicat de la Cuche. Il appartient à la CCVMR de désigner ses représentants pour la commune : Le conseil communautaire désigne

- G.GEORGETON
- L.GAIDOZ
- A.BRIXON

- délibération 43/2008

3. Rapport assainissement 2007

Le rapport a été transmis dans chaque commune pour consultation. Le conseil valide le document annuel qui devra être soumis à l'ensemble des conseils municipaux avant le 31 décembre 2008.

- délibération 44/2008

4. Travaux urgents eaux pluviales allée des Fervins à Verzy

Il a été nécessaire de faire changer une grille de récupération des eaux pluviales allée des Fervins à Verzy. Le président a retenu l'entreprise SMTP pour un montant de 5.681 € /TTC. Le conseil valide ce marché et décide d'inscrire des crédits supplémentaires au programme d'investissement n°143 pour un montant de 5000 €.

- délibération 45/2008

5. Merlon bassin eaux pluviales station Verzenay

Les travaux de curage de bassins sont en cours. Il sera indispensable de refaire la clôture du bassin de Verzenay. Pour cela et dans un premier temps, il faut créer un merlon sur une partie du pourtour du bassin.

Le conseil décide de retenir le choix du président pour l'entreprise VIELLARD (qui réalise les travaux de curage) qui effectuera les travaux pour un montant de 5000 €/HT. La pose de la clôture et d'un portail sera réalisée par l'équipe en interne. Le conseil procède à l'inscription d'un programme d'investissement au budget annexe d'assainissement collectif pour un montant de 9.000 € .

- délibération 46/2008

6. Ouverture poste adjoint technique 2^{ème} classe

La CCVMR a repris en gestion directe la station de Ludes au 1^{er} janvier de cette année et reprendra celle de Mailly Champagne en septembre prochain. Pour faire face à la charge de travail supplémentaire, le conseil décide d'ouvrir, dans un premier temps, un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à temps plein pour une période de 6 mois.

- délibération 57/2008

II. PHARE DE VERZENAY

1. Avancement projet renouvellement muséographique

Le président présente les premiers éléments d'esquisse du projet de renouvellement. Il explique que la somme initiale inscrite au budget pour ce projet, soit 350.000 €, était une somme provisionnelle. Compte tenu de la faisabilité et la définition du projet, il apparaît que cette somme est insuffisante. Par ailleurs, le Président informe les membres du conseil que la question de l'accessibilité en accès au Phare reste posée (une rencontre doit avoir lieu le 27 juin avec les services d'Etat concernés).

Le Président propose au conseil d'inscrire une enveloppe budgétaire supplémentaire afin de pouvoir déposer au plus vite les dossiers de demande de subvention. Un taux de 80% sur le montant HT est escompté pour le financement de ce projet (Europe – Etat – Région – Département).

Monsieur Thierry GIBELIN souhaiterait qu'un budget prévisionnel du Phare soit fait sur une période de 10 ans pour savoir combien « coûte » le Phare. Il demande que le projet soit « bouclé » avant de procéder à une inscription budgétaire supplémentaire.

Le Président lui répond qu'il est impossible de faire un état des lieux des dépenses structurelles d'exploitation du phare sur une telle durée. Il ajoute que l'acte politique de demande de subvention suppose une inscription budgétaire.

Monsieur Christophe CLOT précise que le projet peut être stoppé à tout moment.

A l'unanimité, les membres du conseil décide d'inscrire une enveloppe de 480.000 € qui ne devra pas être dépassée et précise que le projet ne sera réalisé que sous la condition d'obtention d'un minimum de subvention à hauteur de 65% sur le montant HT de l'opération.

- délibération 56/2008

2. Mission assistance technique diagnostic concernant la solidité et la sécurité incendie + Mission maîtrise d'œuvre architecte + permis de construire

Afin de mener à bien la définition du projet de renouvellement muséographique, il a été nécessaire d'avoir recours au conseil d'un ingénieur concernant la solidité de la structure phare et les règles de sécurité incendie / accessibilité.

Le conseil valide cette mission pour un montant de 2.000 €/HT.

Par ailleurs le projet comporte une modification de la structure porteuse, ce qui implique une dépose de permis de construire par un maître d'œuvre architectural. Le conseil autorise le Président à retenir un maître d'œuvre architectural et à déposer le permis de construire.

- délibération 47/2008

3. Reprise matériel audioguidage

Le conseil délibère sur le coût de la reprise du matériel ancien et inscrit ce montant en recettes d'investissement (montant 2.511,60 € compte 775 chapitre 024).

- délibération 48/2008

4. Achat coffre fort

Le conseil inscrit un programme d'investissement supplémentaire d'un montant de 345 € pour procéder à l'acquisition d'un nouveau coffre fort pour la phare de Verzenay.

- délibération 55/2008

5. Indemnités stagiaire

Le conseil décide de verser une indemnité de 200 € à Marine LABBE pour son stage effectué au Phare de Verzenay pendant la période du 3 au 16 mars 2008 et du 12 mai au 22 juin 2008.

- délibération 54/2008

III. **QUESTIONS DIVERSES**

1. Indemnités comptable

Après vote (14 pour 12 contre), le conseil délibère en faveur du maintien du versement des indemnités de conseil au comptable à 100%

- délibération 49/2008

2. Charte révisée du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et adhésion au Syndicat Mixte

Le conseil délibère (une voix contre) pour son adhésion au syndicat mixte du PNR ; il approuve le projet de charte révisée et le projet de statuts modifier. La CCVMR représentera de droit les communes de Ludes, Mailly Champagne, Trépail, Verzenay et Verzy dans les instances du Parc (participation prévue 0.25 €/hab. pour les habitants des communes concernées).

- délibération 50/2008

3. Convention transport classe SEGPA

VU le transport des élèves demeurant dans la commune de Val de Vesle et scolarisés en classes de Section D'Enseignement Général et Professionnel Adapté non subventionné par les services des Transports Scolaires du Conseil Général de la Marne,

Il est prévu la signature d'une convention avec la commune de Val de VESLE qui prendra en charge le coût de ce transport. Le conseil valide les termes de la convention et autorise le président à la signer.

- délibération 51/2008

4. Représentant commune de Sillery CA CIAS

Monsieur Serge BEAUVILLIER souhaitant céder sa place au sein du conseil d'administration du C.I.A.S, Monsieur Daniel HARLE est élu en remplacement.

- délibération 52 /2008

5. Poteau incendie Billy le Grand

Le conseil communautaire décide de l'installation d'un poteau d'incendie rue de Vaudemange à Billy le Grand. Les travaux seront réalisés par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 3.021,45 €/TTC.

- délibération 53 /2008

Interventions

- ❖ Monsieur Thierry FORGET (Ludes) interroge le président afin de savoir si les agents du service assainissement pourraient effectuer des prestations de service pour le GIE en charge des effluents vinicoles. Le Président et le Vice-Président chargé de l'investissement répondent que les statuts communautaires et l'emploi du temps du service ne le permettent pas. En revanche, la CCVMR met bien volontiers le savoir faire de ses services au GIE pour le conseil.
- ❖ Monsieur Denis BOUVILLE (Trépail) souhaite connaître l'état d'avancement des dossiers de travaux : impasses de Trépail et ruisseau de Trépail. Ces dossiers sont toujours en cours d'instruction par les services de l'Etat pour la Dotation Globale d'Équipement 2008.
- ❖ Monsieur Daniel HARLE (Sillery) donne une synthèse du bilan d'activité 2007 du SYCODEC (collecte et traitement des ordures ménagères) Le document est consultable au siège de la CCVMR.